



# Joussour

« Passerelles »

12  
déc. 2006

## Bulletin de l'Association Racines et Citoyenneté

### Edito

Lors de sa tournée en Chine fin octobre dernier, M. Reynders (MR) a dit avoir constaté la tolérance dont paraît jouir la pratique religieuse au Tibet. Or, c'est pendant ce même mois d'octobre qu'un membre de son parti (président d'un Centre Public d'aide sociale, CPAS) a mis en demeure une jeune femme d'ôter son voile sous peine de ne pas être entendue et donc de ne pas recevoir d'aide sociale (voir détails en page 3, sous la rubrique "culte musulman").

Le fauteur a fini par reculer, mais la discrimination révélée par cet incident est loin d'être isolée. Dans de nombreux domaines, des femmes musulmanes, parce qu'elles portent le foulard, sont comme travailleuses arbitrairement exclues des emplois publics, comme étudiantes de certaines écoles secondaires, comme citoyennes de leur devoir d'assesseur, de l'assistance à une audience de tribunal ou une séance du Parlement.

Cette situation est le résultat d'une attitude de plus en plus systématique de rejet sélectif du seul foulard. Sous le mauvais prétexte de la « neutralité de l'Etat », elle a pour but de justifier les discriminations à l'égard des citoyennes de confession musulmane, de les soumettre à un traitement d'exception, non basée sur la loi commune à tous, et de légitimer ainsi leur exclusion sociale. Sous le masque hypocrite du souci pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les promoteurs de cette attitude écrasent impunément, cruellement, celles-là mêmes qu'ils prétendent vouloir défendre.

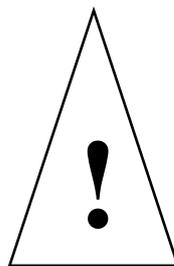
Les victimes de cette situation peuvent, doivent légitimement formuler des revendications spécifiques, notamment en matière d'égalité des droits. Or, il suffit de s'aventurer à le faire pour être aussitôt taxé de « communautariste » comme on a pu en faire l'expérience directe pendant la campagne des dernières communales. C'est de l'intimidation bien sûr (visant à pousser au renoncement aux droits), mais c'est aussi du mépris, quand on sait que presque tout dans ce pays est organisé sur la base du « communautarisme ». Deux poids, deux mesures : seul le communautarisme des autres est mauvais !

Sous-tendue par un racisme « civilisé », Cette attitude est loin d'être propre aux partis d'extrême

droite. On n'arrête pas de nous chanter que, pour contrer ceux-ci, il faut voter pour n'importe quel parti « démocratique ». Mais, franchement, Farah pouvait-elle voter pour le parti du président du CPAS à Wavre, et le chauffeur d'origine marocaine (traité de « sale nègre » par un membre du Parti socialiste à Liège) pouvait-il voter pour la liste sur laquelle figurait en bonne place son agresseur ?

Non ! Car, pour contrer l'extrême-droite, les partis démocratiques doivent d'abord mettre fin au racisme institutionnel qu'ils promeuvent ; ils doivent contrer le racisme qu'il y a dans leurs pratiques, dans leurs rangs, au lieu de s'en prendre aux petites gens qui sont simplement dépassés par les enjeux et qui votent extrême droite parce que — à raison — ils en ont marre !

*L'équipe*



Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de renouveler votre abonnement pour l'année 2007. Pour rappel : 8 euros pour les personnes (un peu plus pour un soutien) et 16 euros pour les institutions. Merci aussi de mentionner en communication : « abonnement 2007 ». Notre n° de compte : 340-1219653-13.

### sommaire

<b>Chronique</b> .....	2
<b>Législation</b> .....	4
<b>Elections communales</b> .....	5
<b>Soudan : Darfour</b> .....	6
<b>Palestine : Tenir</b> .....	7
<b>Documentation</b> .....	8

# Chronique

Cette chronique est réalisée à partir du journal *Le Soir* et de la revue de la presse belge du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), sur le site : <http://www.cbai.be/documentation/presse.html>

## Racisme et discriminations

### Un raciste avéré sur les listes du PS

En mai 2004, le chauffeur (d'origine marocaine) de Frédéric Daerden a eu une altercation avec Miguel Mevis, échevin (PS) entre autres des... relations interculturelles à Liège. Le chauffeur a porté plainte, l'accusant d'avoir tenu des propos racistes : il avait été traité de « *sale nègre* ». L'échevin avait été invité par le bourgmestre (Willy Demeyer, PS) à ne plus s'occuper des relations entre communautés, en attendant la fin de l'instruction du parquet. Deux ans et demi après, rien n'a bougé. Mais Miguel Mévis a voulu se présenter aux dernières élections communales, ce qu'il ne pouvait pas faire tant que l'affaire n'avait pas été jugée. Il a donc été obligé de conclure le litige par une transaction de 250 euros. Un aveu de culpabilité aux yeux de la justice. Le Bourgmestre sortant et président de la section liégeoise du PS a approuvé la tactique. Au lieu d'envoyer un message ferme aux racistes, il a préféré récupérer les voix de préférence de M. Mevis en le plaçant en bonne position pour être réélu : 7ème de liste. (*Le Soir*, 14/09/06)

### Les partis racistes savent reconnaître leurs proches

A Beringen, le CD&V (sociaux-chrétiens), le VLD (libéraux) et le SP.A (sociaux-démocrates) ont obtenu la majorité aux dernières élections communales. Ils peuvent donc reconduire la précédente coalition qui dirigeait la commune. Mais ils se déchirent sur la distribution des mandats. Le parti raciste Vlaams Belang a proposé au VLD et au CD&V de les soutenir à partir de l'opposition même s'ils n'ont pas la majorité. Il a choisi ces deux partis parce que, explique un de ses porte-paroles, ils sont de droite et « *nous nous*

*reconnaissons dans leur programme et ils ne feront pas ce que nous ne voulons pas* », alors que « *si le SP.A se retrouve dans la majorité, il accordera trop d'importance aux allochtones* ». Mais il n'y a pas que le parti raciste qui sait reconnaître ses proches. Les proches savent aussi savent le faire, comme en témoigne la réaction du bourgmestre CD&V : « *les socialistes ne doivent pas (...) penser qu'ils pourront obtenir tout ce qu'ils veulent. S'ils persistent, ils seront à l'origine de la constitution d'une solution alternative avec le Vlaams Belang* ». Si le bourgmestre envisage cette alternative c'est qu'elle ne lui pose pas de problème ! (*Le Soir*, 04-05/11/06)

## De la discrimination ethnique à la discrimination sociale

Lancée en décembre 2005 par le ministre de l'emploi de la Région Bruxelloise (Benoît Cerexhe, CDH), *La Charte de la diversité en entreprise* entend promouvoir la lutte contre les discriminations à l'embauche. Elle a déjà été signée par une centaine d'entreprises. Certaines appartiennent au secteur de l'intérim dont on attend qu'il « *dope* » la promotion de la Charte. Car, comme le précise un des signataires, « *près de la moitié des intérimaires mis au travail dans la région bruxelloises sont étrangers ou d'origine étrangère* ». En clair, le message est le suivant : « *vous êtes discriminés à l'embauche, acceptez des bas salaires, des contrats précaires et des horaires impossibles, et il n'y aura pas de problèmes !* ». La Charte n'affronte donc pas le problème, elle le déplace, simplement. (*Le Soir*, 23-24/09/06) ■

## Réfugiés et sans papiers

### Le mouvement des sans-papiers

Le mouvement n'a plus l'envergure d'avant juin, quand il fallait peser sur le débat parlementaire relatif à la réforme de la procédure de régularisation, mais il continue : avec encore quelques occupations d'églises ou autres locaux publics ou de très dures grèves de la faim.

A Liège, les églises de Glain et du Laveu continuent d'être occupées par quelques personnes. Le mouvement de solidarité qui les accompagne se maintient aussi. En témoigne la soirée de soutien qui a rassemblé plus de 600 personnes au Théâtre de la Place le 30 octobre dernier. En témoigne aussi les interpellations dans le cadre des élections communales : le comité de soutien a envoyé aux principaux partis un mémorandum pour qu'ils s'engagent sur plusieurs propositions à partir des compétences communales, notamment : arrêt des arrestations dans et autour des églises, simplification de la procédure d'octroi de l'aide médicale urgente, accès aux formations organisées par la ville, délivrance d'un accusé de réception lors de l'introduction d'une demande de régularisation, suivi des évacuations de logements insalubres à la suite desquelles les sans-papiers sont doublement victimes : des propriétaires véreux avant et de la détresse de se retrouver à la rue ou arrêtés après. (*Le Soir*, *Le Jour-Liège*, et sources diverses).

### L'état de droit foulé au pied

Une famille kurde, dont la demande d'asile a été refusée, était détenue dans le centre fermé de Merksplas. Le premier septembre dernier, le Tribunal de première instance de Bruxelles a, comme les avocats, jugé cette détention illégale et ordonné la libération de la famille. Il a aussi (et c'est une première) condamné l'Office des étrangers à une astreinte de 500 euros par heure de détention. L'effet a été immédiat : la famille a été libérée le soir même. Le Conseil avait déjà suspendu l'ordre de quitter le territoire, mais l'Office des étrangers refusait, comme souvent, d'en tenir compte. (*Le Soir*, 04/09/06) ■

## Culte musulman

### Enlever le foulard pour bénéficier de l'aide sociale

Farah est une jeune étudiante en deuxième année de pharmacie. A ce titre, elle recevait du Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) de Wavre un revenu d'intégration qui lui permettait de poursuivre ses études. L'octroi de ce revenu est lié à la réussite des études, or Farah a échoué cette année. Elle est donc convoquée pour une audition par le Comité spécial de l'aide sociale qui veut entendre ses explications et décider du maintien ou non du revenu. Elle répond à la convocation le 11 octobre dernier. Mais il y a un problème : le président (MR) du Centre refuse de recevoir Farah parce qu'elle porte le foulard. Elle n'est donc pas entendue et reçoit, quelques jours plus tard, une lettre lui notifiant le refus. La lettre se réfère à l'insuffisance des résultats scolaires, mais elle ajoute qu'à l'occasion de l'audition « *vous portiez de manière ostentatoire un signe distinctif à caractère religieux qui couvrait vos cheveux. Le Comité vous a invitée à vous découvrir, mais vous avez refusé de donner suite à cette invitation et partant à l'audition* ».

Par cette décision, le président du CPAS a violé trois fois la loi : 1°) il a violé le principe de neutralité qui implique de traiter les usagers d'un service public indépendamment de leurs orientations philosophiques. En exigeant le retrait du foulard avant toute audition, il a pris position contre l'une de ces orientations ; 2°) il a violé la Loi sur les CPAS qui prévoit avec précision les conditions de l'octroi de l'aide sociale. En exigeant une certaine tenue vestimentaire, il a ajouté arbitrairement une condition que cette loi ne prévoit pas ; 3°) il a violé la procédure d'octroi de l'aide sociale dont l'étape de l'audition fait partie intégrante. Tant que cette audition n'avait pas eu lieu, le président pouvait peut-être reporter la décision, mais nullement prendre celle du refus.

Soutenue par le Mrax et par la réaction vive du Ministère de l'intégration sociale, Farah a introduit un recours devant le Tribunal du travail. L'audience ne sera pas nécessaire. Le 14 novembre, le bourgmestre (MR aussi) a désavoué le président du CPAS qui a justifié son attitude en

faisant appel à l'article 11 de la Constitution sur l'égalité hommes-femmes. Il a en effet reconnu que le CPAS a commis « *une erreur d'appréciation* ». (*Le Soir*, 28-29/10/06, *La Libre Belgique*, 27/10/06, *Communiqué de presse du MRAX*, 27/10/06).

### Enlever le foulard pour être citoyenne

Hanane est convoquée comme assesseur à Molenbeek à l'occasion des communales. Mais la convocation précise qu'elle interdit « *la manifestation extérieure de toute forme d'expression religieuse* ». Or Hanane porte le voile. A l'inverse des autres régions, Le président de la région bruxelloise, (Ch. Picqué, PS), a arrêté en effet des instructions administratives qui prévoient une telle interdiction (*Moniteur belge*, 30/08/06). Elle a été confirmée par le président du bureau de vote de Hanane. Mais il y a pire : si celle-ci

s'absentait sans justification, elle devra payer une amende pouvant aller jusqu'à 200 euros.

Pour se sortir du pétrin, M. Picqué a renvoyé la décision à l'appréciation des présidents de bureau, augmentant l'arbitraire. De fait, une citoyenne voilée n'a pas pu officier à Saint Gilles.

Outre celle de Hanane, plusieurs autres plaintes ont été déposées et le Mrax a exigé le retrait pur et simple de la circulaire. L'interdiction édictée par M. Picqué n'a en effet aucune base légale. Pas besoin de juristes pour le dire. En 2004, Corinne Parmentier (députée MR) s'est élevée contre le fait que des citoyennes voilées aient officié en tant qu'assesseurs et même en tant que présidentes de bureaux de vote (à Uccle notamment). Elle a interpellé le ministre Dewael qui lui a répondu : « *il n'existe aucune disposition légale concernant la tenue vestimentaire du président ou des membres d'un bureau de vote* ». (*Le Soir*, 23-24, 25, 26, 28, 29/09/06 ; 09/10/06). ■

## Emeutes à Bruxelles

Depuis le 16 septembre, le jeune Fayçal Chaaban (25 ans) est en détention préventive (pour vol) à la prison de Forest. Il y décède dans la nuit du dimanche 25 pour des raisons non élucidées : les autorités vont donner pas moins de trois versions différentes et finiront par admettre qu'il n'est pas encore possible de déterminer les causes précises du décès. Le lendemain, des jeunes, originaires comme la victime du quartier des Marolles à Bruxelles, descendent dans la rue pour exprimer leur colère : des voitures sont incendiées, des vitrines brisées, des commerces et du mobilier urbain dégradés. Le mardi 26 et le mercredi 27 septembre : nouvelles émeutes et nouvelles arrestations (au total : 45, dont 43 administratives). Et comme d'habitude, les autorités reçoivent des représentants des mosquées qui « *s'engagent à prôner le calme* ».

En réalité, cette révolte n'est ni fortuite, ni gratuite. Elle intervient dans un contexte où les violences dans les prisons sont aussi banales que de notoriété publique. Dans les commissariats aussi, comme en témoigne le directeur d'un théâtre du quartier : « *savez-vous ce qui se passe toutes les nuits dans les caves de l'Amigo ? [commissariat central de Bruxelles] Et quel degré d'humiliation on y inflige parfois ? Je connais un danseur brésilien qui s'est fait arrêter en rentrant d'un spectacle. Il avait le malheur d'être noir. On lui a brisé la rotule. Sa carrière est terminée* ». De telles situations font partie du vécu des jeunes. C'est cela qui donne du sens à leur colère. Qu'on commence par en déraciner les causes ; on pourra ensuite prêcher le « pacifisme ».

Dans l'immédiat, le père de Fayçal a déposé plainte auprès du juge d'instruction de Bruxelles. Un de ses avocats a expliqué que son client « *n'a que faire de l'innocence ou de la culpabilité de son fils dans les faits qui lui ont valu la prison. Son fils est entré vivant en prison, il devait en sortir vivant. C'est un contrat moral dans un état démocratique* ».

Le 15 octobre dernier, à l'appel de la famille, une marche à la mémoire de Fayçal a regroupé plusieurs centaines de personnes dans le quartier. Elle réclamait « la vérité et la justice ». (*Le Soir*, 27, 28 et 29/09/06 ; 16 et 18/10/06 et des sources diverses). ■

### Réforme du droit d'asile : les recours

Nous avons parlé de la réforme de la procédure d'asile dans un précédent numéro. Une remarque ici sur l'ordre de quitter le territoire. Pour le suspendre, le recours en extrême urgence doit être introduit dans les 24 heures et le Conseil du contentieux pour étrangers doit se prononcer dans les 72 heures.

Ce délai ridiculement trop court, Alain Berenboom en rend compte avec le sarcasme qu'il mérite : « *Voilà comment ça se passe : un étranger est arrêté un samedi par des policiers qui trouvent que sa tête ne leur revient pas. Pour éviter l'expulsion immédiate, la requête doit être envoyée avant la fin du week-end. Du papier ? Un bic ? N'a qu'a demander aux flics ! Et aussi un timbre, siouplait, un prior, hein ! Et si ce n'est pas abuser de votre gentillesse, vous pourriez aussi la poster, parce que, moi, au fond de ma cellule et avec mes menottes, c'est un peu difficile? Le Conseil a trois jours pour rendre sa décision sinon la requête tombe à l'eau* ». (Le Soir, 21-22/10/06).

La Cour de Strasbourg avait déjà condamné l'Etat belge parce que la non suspension de l'expulsion par le recours rendait celui-ci ineffectif (Condamnation que l'Etat belge continue d'ignorer : voir l'exemple de l'Arménien ci-dessous). La Cour ne va pas être satisfaite par la nouvelle version. Mais le temps que l'affaire retourne à Strasbourg, le gouvernement ne sera plus là et, en attendant, la « loi » sera applicable...

### Réforme du droit d'asile : la protection subsidiaire

La loi sur la protection subsidiaire de réfugiés a été publiée dans le Moniteur belge du 10 octobre dernier. Elle vise à donner un statut aux personnes qui, sans être personnellement persécutées, peuvent avoir des craintes pour leur vie à cause notamment de violences généralisées ou de risque de torture. Peuvent en bénéficier par exemple les Irakiens ou les Soudanais du Darfour. En revanche, les Iraniens ne pourront pas en bénéficier. Ni les Afghans pour le moment, le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) estimant (ce n'est pas une blague !) qu'il n'y a pas de violence généralisée.

Plus d'explications dans notre prochain numéro.

### Droit d'asile : un exemple typique d'arbitraire

S. est un arménien de Turquie. Fin des années 90, il est accusé - injustement selon lui - de coups à agent de police et condamné à deux ans et huit mois de prison.

Il fuit la Turquie vers la Belgique où sa demande d'asile est rejetée parce que, a estimé la commission, rien ne prouvait que les Turcs lui en voulaient. En 2004, la justice turque demande pourtant son extradition, ce qu'accepte le ministre Onkelinx. S. est donc arrêté et détenu dans la prison de Lantin. Il fait un recours devant le Conseil d'Etat, mais comme le recours n'est pas suspensif de l'expulsion, il a été extradé fin août.

On a donc rejeté sa demande d'asile sous prétexte que les autorités turques ne le poursuivaient pas, mais on l'a ensuite livré à ces mêmes autorités qui le poursuivaient (puisqu'elles ont demandé son extradition). S. a purgé une grande partie de sa peine à Lantin et sera peut-être bientôt libéré. Mais il ne pourra pas revenir en Belgique où sont restés son épouse et ses enfants, terrés quelque part en région liégeoise. (Le Soir, 02-03/09/06).■

Pulchérie, une congolaise, obtient l'asile au Canada. Elle demande à un oncle résidant aux Pays-Bas d'aller chercher sa fille Tabitha pour qu'elle la rejoigne. Le 18 août, la fillette se fait arrêter à l'aéroport de Zaventem, où elle n'est que de passage, parce qu'elle n'avait pas tous les documents requis.

Refusant la demande de l'avocat de l'héberger dans une famille d'accueil, l'Office des étrangers l'enferme, seule, dans un centre fermé. Le 16 octobre, la Chambre du Conseil de Bruxelles ordonne sa mise en liberté, parce que sa détention est incompatible avec la Convention des droits de l'enfant. Le Haut Commissariat aux réfugiés (ONU) intervient aussi. Rien à faire : l'Office l'embarque dans un avion pour Kinshasa où il sait parfaitement que personne ne l'y attend.

Pulchérie a porté plainte auprès de La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le 12 octobre dernier, La cour a rendu un arrêt qui condamne l'Etat belge à une amende de 50.000 €. Elle estime qu'il a violé plusieurs articles de la Convention européenne des droits de l'homme : interdiction de traitement inhumain, respect de la vie privée et familiale, droit à la liberté et la sécurité. La Cour estime aussi que l'Etat belge « *a fait preuve d'un manque flagrant d'humanité* » à l'égard de la fillette (enfermée seule puis cruellement expulsée vers nulle part) et de « *mépris* » à l'égard de la mère (non prévenue de l'expulsion de sa fille).

Cette arrêt peut faire jurisprudence concernant la détention d'enfants dans les centres fermés.

Il est vrai qu'après l'affaire Tabitha, le gouvernement a interdit la détention des mineurs non accompagnés, institué le système des tuteurs et créé des centres d'accueil spécialisés. Mais sans grands changements dans la pratique. La preuve : tout récemment, des enfants chinois ont été expulsés sans que leurs tuteurs soient prévenus. Autre indice : le premier ministre, culpabilisé, a demandé à son homologue canadien de faciliter le regroupement de Tabitha, mais le ministre de l'intérieur, lui, a continué de plaider l'absence de faute. ■

# Communales

## La victoire électorale de la droite

Des élections communales (et provinciales) ont eu lieu le 8 octobre dernier. 7,7 millions d'électeurs étaient appelés à élire 13.000 conseillers dans 589 communes.

### Résultats généraux

L'extrême droite a progressé partout. En Flandre, le Vlaams Belang a progressé par rapport à 2000 avec 15,3% des voix (+4,7). Il passe de 459 à 794 élus et s'implante dans de nouvelles communes (+57). Il ne recule un peu qu'à Gand et Anvers. Dans cette dernière commune, il perd sa place de premier parti au profit du SP.A (sociaux-démocrates), mais il progresse en nombre de voix (33,5 au lieu de 33%) et ne perd aucun siège. Le succès du parti gagnant (+ 10 sièges) s'est donc fait aux dépens des ses coalisés à la commune (les libéraux perdent 5 sièges, les verts 4 et les sociaux-chrétiens 1).

En Wallonie, l'extrême droite a progressé aussi. Avec 28 sièges (contre 6 en 2000), elle est proche de son score de 1994 (35 sièges). C'est d'autant plus remarquable qu'elle est divisée, désorganisée et, à l'inverse de la Flandre, ne bénéficie pas de l'attrait supplémentaire de la revendication nationaliste.

La droite et l'extrême droite ont des divergences dans les méthodes politiques et le calendrier, mais leurs programmes économiques et sociaux sont très proches. Toutes les deux veulent moins de protection pour les travailleurs (diminution des salaires, précarisation et flexibilisation des conditions de travail, conditionnement des allocations...) et plus de protection pour les entrepreneurs (moins d'impôts directs et plus d'indirects, réductions des cotisations sociales, soutien de la « compétitivité »...). Toutes les deux aussi sont profondément hostiles à l'égalité des droits entre tous les citoyens (de souche et d'origine étrangère). Ainsi comprise, cette droite-là inclurait les libéraux tant flamands que francophones (et même des franges des partis centristes, Ecolo compris). C'est elle qui a remporté la victoire aux dernières élections.

Les partis au pouvoir au niveau fédéral ont tous un peu perdu globalement. Le parti du premier ministre

est tombé à 16,1% en Flandre. Mais sans conséquences. Les sociaux-chrétiens sont certes devenus le premier parti de cette région (avec 31,5% des voix), mais ils ont le même programme de fond. Seuls les gestionnaires de celui-ci vont donc changer après les législatives de 2007.

Le vote de mécontentement face à cette situation s'exprime de différentes manières : abstention par absence et par vote blanc et nul (1), vote pour les partis de l'opposition, pour les partis plus faibles, pour les partis « anti-système » d'extrême droite ou d'extrême gauche. C'est ainsi qu'il faut comprendre les progrès des petites formations communistes : le Parti du Travail de Belgique est passé de 5 à 15 élus (dont 4 en Wallonie). Le Parti Ouvrier Socialiste et le Parti Communiste de Belgique ont obtenu respectivement 2 et 10 élus, en se présentant sur les listes de cartels alternatifs ou sur les listes Ecolo. Aspect intéressant : A Herstal par exemple, le progrès (2) s'est fait en partie aux dépens de l'extrême droite qui ne reprend pas son siège de 1994. Preuve que le vote pour celle-ci est surtout un vote de protestation et que, quand les gens ont une alternative crédible, ils ont tendance à voter autrement (3).

### Elus d'origine immigrée

Le nombre de conseillers communaux issus de l'immigration a augmenté : à Bruxelles, près de 145 conseillers (majoritairement d'origine marocaine et turque) sur 663,

contre 91 en 2000. Même chose en Wallonie, mais en moins spectaculaire. Cette évolution reflète la réalité du pays, mais elle est encore instrumentalisée par les partis dominants non pour porter les revendications particulières des minorités (en les articulant avec les revendications communes à tous les défavorisés), mais pour capter des voix supplémentaires. Les candidats d'origine immigrée ne sont pas considérés comme de vrais candidats, mais comme des appâts pour le « vote ethnique ».

Ces remarques valent aussi pour **Liège** (voir tableau ci-dessous). Il y avait 12 candidats originaires du monde arabe, dont 5 femmes. Ils se présentaient sur toutes les listes, mais seuls ceux de la liste du Parti socialiste ont été élus (4, dont une femme). Aucun n'a mis de revendications spécifiques dans les programmes du parti sur les listes duquel il se présentait, même si certains les ont mises dans leurs tracts particuliers - de façon feutrée pour ne pas effrayer certaines franges de l'électorat de ces mêmes partis. ■

(1) Elle est estimée à près de 16%, ce qui est énorme, vu que le vote est obligatoire sous peine d'amende.

(2) en nombre de voix (de 1436 à 2000) mais sans gain d'un troisième siège.

(3) Ce phénomène est à rapprocher des résultats des récentes législatives aux Pays-Bas où un parti assez proche des formations d'extrême-gauche belges a obtenu un clair succès, parallèlement à un recul tout aussi clair de l'extrême droite. Seul résultat comparable : Zelzate où 1 électeur sur 5 a voté PTB (obtenant 21,7% des voix et 6 sièges sur 23).

### Candidats d'origine immigrée (Commune de Liège)

Noms	Pays d'origine	Listes et partis	Ordre sur la liste	Ordre de résultat	Nombre de voix
Fouad Chamas	Liban	Parti socialiste	34	4 (élu)	2.125
Hassan Bousetta	Maroc	Parti socialiste	27	8 (élu)	1.736
Mohamed Bounouch	Maroc	Parti socialiste	33	12 (élu)	1.439
Fatima Shaban	Palestine	Parti socialiste	11	15 (élue)	1.245
Jamila Lahmouzi	Maroc	CDH (social-chrétien)	2	10 (non élue)	837
Yamina Meziani	Algérie	Ecolo	3	9 (non élue)	672
Messaouda Barkat	Algérie	Parti socialiste	22	34 (non élue)	634
Gabriel Sabri	?	CDH (social-chrétien)	21	16 (non élu)	573
Yahya Yahyaoui	Maroc	Ecolo	8	14 (non élu)	537
Sabah Boushaba	Maroc	CDH (social-chrétien)	11	24 (non élue)	402
Mohamed Khmiri	Tunisie	MR (libéral)	19	28 (non élu)	347
Rafiq Rassaa	Tunisie	PTB (communiste)	5	7 (non élu)	112

# Soudan

## Face aux rapaces du pétrole

Depuis le début de l'année, une vaste campagne est organisée au Etats-Unis pour préparer l'opinion publique à une intervention militaire américaine au Soudan. Pétitions et médias matraquent les messages parlant de « génocide », « d'épuration ethnique », de « nouvel holocauste », d'état soudanais « terroriste », etc. Une lettre ouverte a été signée demandant avec insistance au président Bush qu'il envoie des troupes. Un cours national spécial sur la situation à l'attention des étudiants a été instauré afin de susciter un soutien de masse à l'intervention.

La campagne a culminé, le 29 avril dernier, dans une manifestation à Washington afin de « sauver le Darfour ». Elle a été planifiée et sponsorisée principalement par le lobby sioniste et par des dizaines d'associations évangélistes et soutenue par le président américain qui a reçu et remercié les organisateurs. Elle n'a pourtant réussi à rassembler que quelques milliers de personnes, mais elle a bénéficié d'une couverture médiatique impressionnante. Alors que l'information sur la manifestation de la veille à New York (plus de 300.000 personnes) contre la guerre en Irak a été minimale.

Il y a deux ans, notre bulletin a publié un petit texte qui essayait d'expliquer les raisons de cette situation. Il est toujours d'actualité. En voici l'essentiel.

### Il y a génocide et génocide

En avril 1994, face aux événements au Rwanda, le gouvernement américain s'était opposé à ce qu'on utilise le mot « génocide ». Il s'y était opposé parce cela impliquait, pour l'ONU, l'obligation légale d'intervenir militairement. On sait aujourd'hui que c'était un « génocide » indiscutable, mais que la situation qu'il a créée était plus conforme aux intérêts des multinationales américaines.

Dix ans plus tard, le gouvernement américain est en train de tout faire pour que ce qui se passe au Darfour soit reconnu par la Communauté internationale comme « génocide ». Il veut donc intervenir militairement au Soudan parce que cela est conforme aux intérêts de ses

multinationales. Le congrès américain a, lui, déjà décidé que ce qui se déroule au Darfour est un « génocide » et le gouvernement américain a essayé, en vain jusqu'ici, de faire voter une résolution de l'ONU appelant à des mesures et des sanctions contre le Soudan.— notamment en bloquant les exportations ...de pétrole !

### Pétrole et uranium

Les intérêts des multinationales au Soudan sont puissants : il y a beaucoup de minerais au Soudan et elles les veulent pour elles seules (1). Les intérêts stratégiques des Etats-Unis vont dans le même sens : Il y a aussi de l'uranium au Soudan, mais il y a surtout du pétrole qui est exploité et principalement acheté par la Chine, le concurrent commercial le plus redoutable actuellement et pour l'avenir de l'empire américain. Il faut donc affaiblir le gouvernement soudanais qui permet cela.

Dans le Darfour, il y a, c'est indéniable, une guerre civile entre Soudanais (2). Elle se déroule entre un mouvement armé d'insurgés du Darfour et le gouvernement soudanais - directement ou par le biais de « groupes paramilitaires ». La politique du gouvernement soudanais ne plaît pas au gouvernement américain et on a vu pourquoi. Par contre ce que fait le mouvement armé des insurgés leur plaît parfaitement. On finira par avoir la preuve, comme on

l'a fait au Kosovo et ailleurs, que ce mouvement est directement ou indirectement financé et armé par le gouvernement des Etats-Unis et leurs exécutants dans les Etats du voisinage. Et ce n'est pas pour les intérêts des « humains » du Soudan.. Ces intérêts ne l'intéressent nullement : il l'a déjà montré en 1998 en bombardant l'usine pharmaceutique qui produisait bon marché 60% des médicaments du pays.

Cela doit donc devenir un réflexe chez nous : dès que le gouvernement américain se met à parler de « problèmes humanitaires » ailleurs que chez ses alliés, de « garantir la paix » ailleurs que là où il fait déjà la guerre, c'est qu'il veut intervenir militairement pour protéger ou promouvoir les intérêts de ses multinationales. ■

(1) Des prospections récentes ont laissé entrevoir des réserves en pétrole pouvant rivaliser avec celles de l'Arabie saoudite. En plus du gaz naturel, le Soudan possède l'un des trois gisements les plus importants au monde d'uranium de haute pureté et le quatrième gisement de cuivre.

(2) Le Soudan est aussi vaste que toute l'Europe occidentale, avec une population de seulement 35 millions d'habitants. Le Darfour (de la taille de la France) est habité par quelques 6 millions d'habitants. Il y a une trentaine d'ethnies au Darfour et plus de 400 pour l'ensemble du Soudan, parlant des dizaines de langues locales avec l'arabe comme langue commune. Les habitants sont massivement d'origine africaine et musulmans sunnites. La présentation du conflit du Darfour comme un conflit entre des « milices d'Arabes musulmans » et des « populations africaines » est donc de l'intoxication.



# Palestine

## Le courage du peuple

L'attaque coordonnée contre le peuple palestinien continue.

Les gouvernements européens et américain continuent leur boycott odieux, parce que les occupés n'ont pas voté pour les alliés palestiniens qui acceptent leurs conditions.

Les régimes arabes inféodés leur ont emboîté le pas en refusant de recevoir les représentants élus du peuple palestinien.

Les occupants sionistes continuent avec leur blocus et leur répression barbares parce que les occupés refusent de renoncer à leurs droits nationaux, de se soumettre en votant pour les collaborateurs des occupants.

Ces mêmes collaborateurs ont mobilisé une partie des forces de sécurité non pour stigmatiser le boycott occidental ou faire le coup de feu contre les soldats des occupants, mais pour faire un syndicalisme d'un genre tout à fait singulier : demander les arriérés de leurs salaires à un gouvernement démocratiquement élu mais qui ne plaît ni à l'occupant ni à ses protecteurs. Les collaborateurs palestiniens de l'occupation considèrent le blocus contre ce gouvernement et contre le peuple qui l'a élu comme un appui à leur position de soumission aux conditions des boycotteurs et des occupants, et ils l'utilisent pour se maintenir au pouvoir comme gestionnaires de l'occupation, comme sous-traitants de la répression contre les occupés. Ils envoient un message vil et honteux au peuple palestinien opprimé : « si tu renonces à ton droit d'être libre, tu auras le pain charitable des gouvernements européens ! » (1).

Il est pourtant clair, pour qui conque a un minimum de dignité nationale, que le blocus et la répression violente qui l'accompagne sont une attitude d'affront, de mépris colonial qui mérite une tout autre réponse : s'unir pour faire face à une attaque extérieure coordonnée pour briser la volonté du peuple palestinien d'être, inséparablement, à la fois libre (voter démocratiquement) et libéré (ne plus vivre sous l'occupa-

tion). Car il ne veut pas d'une démocratie de façade pour élire les gestionnaires d'une occupation de fait sans fin.

Il suffit d'observer ce qui s'est passé ces derniers jours pour voir que cette volonté est inébranlable.

Début novembre, une dizaine de résistants de différentes tendances, étaient encerclés par les blindés de l'armée d'occupation dans une mosquée à Beit Hanoun (2). Des centaines de femmes ont alors défié les blindés, les chars et les hélicoptères de combat. Elles ont, sous des tirs nourris, réussi à briser l'encerclement, à rejoindre la mosquée et à couvrir la retraite des résistants. Elles l'ont fait au mépris de leurs vies (deux d'entre elles ont été tuées et onze autres ont été grièvement blessées). Elles l'ont fait pour la liberté de tous, pendant que les « syndicalistes » des forces de sécurité (sécurité de qui ?) continuaient de demander les arriérés de leurs salaires.

Autre exemple : le 19 novembre dernier, un résistant de Jabalia allait être « ciblé pour une liquida-

tion » (assassinat légal selon la loi sioniste). Des centaines de personnes se sont mobilisées. Elles ont constitué un « bouclier humain » autour et sur le toit de sa maison et ont réussi à faire reculer l'armée de la mort. (3)

Des exemples de ce genre sont légion : exemples de volonté de lutte, de solidarité et de soutien au quotidien, de sacrifices. Qu'importe qu'ils n'intéressent pas les médias, ils sont une réalité. Et c'est cela qui compte. C'est ce que veut, c'est ce que fait le peuple en résistance qui compte. Pas seulement pour mettre fin à l'occupation aujourd'hui, mais pour créer, éduquer et organiser les forces qui construiront demain. ■

(1) sur cette aberration, voir Azmi Bichara, sur <http://weekly.ahram.org.eg/2006/815/re2.htm>

(2) *al-Qods al-Arabi* (Londres), 4-5/11/06.

(3) Le 8 novembre dernier, 18 personnes d'une même famille sont tuées dans leur sommeil par des tirs de missiles à Beit Hanoun (bande de Gaza). Le ministre des Affaires étrangères (K. De Gucht), a déclaré être « choqué », mais c'est pour ajouter « *qu'Israël a le droit de se défendre* ». Or, L'Etat sioniste ne se défend pas : Il veut, par la terreur, forcer une population brutalement occupée à renoncer à ses droits, à renoncer à résister, voire à exister.

## جمعية جنور و مواطنة

### Association Racines et Citoyenneté

#### ► Objectif

Notre association s'adresse principalement aux personnes originaires du monde arabe. En partant de la connaissance de leurs besoins réels, elle vise à promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir pour rencontrer ces besoins. Sur ces bases, l'association entend encourager et développer toutes les activités et toutes les initiatives qui leur permettent de :

- trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;

- contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.

#### ► Coordonnées

rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège

Tél. fixe : 04 341 50 87

GSM : 0497 04 83 64

E-mail : demoise@yahoo.fr

Numéro de compte : 340-1219653-13

# Documentation

John MEARSHEIMER et Stephen WALT, *Le Lobby israélien*, 2006, Disponible sur internet (1)

S.N.A., « Israël/Etats-Unis : Qui est le maître ? », *Bulletin de Comaguer* (Comprendre et agir contre la guerre, Marseille), n°15, semaine 36, 2006. Disponible sur internet (2)

Voici deux articles complémentaires sur les relations entre le sionisme et les gouvernants des Etats-Unis, avec une information de grande qualité.

Le premier article montre que le soutien quasi inconditionnel que les Etats-Unis apportent à l'Etat sioniste porte préjudice aux intérêts nationaux des Etats-Unis : il « complique les relations de l'Amérique avec le monde arabe », handicape la lutte contre le « terrorisme » en maintenant des situations d'injustice qui le favorisent et rend peu crédible le discours sur la démocratie ou la non-prolifération nucléaire. Il montre ensuite qu'aucune raison morale ou de stratégie régionale ne justifie le niveau remarquable de ce soutien et l'explique par « le pouvoir inégalé du lobby israélien » aux Etats-Unis et par le manque de discernement de l'administration.

Le deuxième article fait le même constat et propose la même explication : la puissance du lobby sioniste (3) dont il fait une description impressionnante : institutions, finances, méthodes de pressions, activités de « formatage de l'opinion », alliance avec la droite protestante et résultats : pour l'Etat sioniste, une aide financière et militaire colossale, un soutien diplomatique assurant l'impunité et des accords commerciaux avantageux.

L'efficacité de ce lobby est en partie expliquée par le contexte institutionnel des Etats-Unis : l'Etat y est faible, les élus précaires (ils dépendent pour leur élection des collectes d'argent auprès des riches) et les juges fragiles (car continuellement renouvelés par voie électorale). Il en résulte que la politique du gouvernement est l'expression des intérêts de lobbies

qui peuvent s'attacher les services des élus ou des gouvernants. La démocratie américaine est en réalité « un système où la corruption est normale et légale ».

On en arrive donc à ceci : « l'influence déterminante » du lobby sioniste sur la politique extérieure des Etats-Unis est expliquée par la puissance de ce lobby, mais les raisons de cette puissance, elles, restent mystérieuses. C'est qu'on oublie une chose importante : les intérêts économiques dans le cadre de l'hégémonie américaine et les intérêts politiques qui en résultent pour le super-lobby, celui des grandes multinationales (dont les individus du lobby sioniste font partie intégrante). Ce sont ces intérêts qui déterminent les rapports (faits de protection et d'utilisation) des Etats-Unis avec l'Etat sioniste. Le lobby peut augmenter la marge

de manœuvre de l'Etat sioniste dans le cadre de ces rapports, mais il ne peut en déterminer ni la nature ni l'orientation. Il ne tire donc sa puissance ni de la corruption du système américain (simple facteur favorable valable pour tous les lobbies) ni de « l'aveuglement » des gouvernants, mais de son insertion dans les intérêts du super-lobby. Ce dernier continuera d'avoir dans l'ensemble la même politique, même sans le lobby sioniste. Il en sera ainsi tant que les inconvénients du soutien inconditionnel au sionisme seront jugés moins graves que les risques de l'affaiblissement d'un allié sûr. Simple calcul : s'il change, le lobby sioniste n'y pourra rien ! ■

(1) [www.ism-france/news/article.php?id=4471&type=analyse&lesujet=sionisme](http://www.ism-france/news/article.php?id=4471&type=analyse&lesujet=sionisme)

(2) [www.michelcollon.info/articles.php?dateaccess=2006-09-07%2007=32:01&log=invites](http://www.michelcollon.info/articles.php?dateaccess=2006-09-07%2007=32:01&log=invites)

(3) Cette qualification est plus exacte que celle de « lobby juif » car ce lobby ne touche que 2 millions sur les 6 millions de juifs des Etats-Unis et, en revanche, implique des milliers de non-juifs.

\* \* \* \* \*

Nathalie PERRIN et Bea VAN ROBAEYS, *La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère chiffrée*, Bruxelles/Liège/Anvers, Fondation Roi Baudouin/Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations/Groupe de Recherche sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, octobre 2006, 26 p. (téléchargeable gratuitement sur le site de la FRB).

Il existe des études sur la pauvreté en Belgique, mais pas chez les personnes immigrées ou d'origine immigrée. La présente étude a essayé de combler cette lacune concernant principalement les communautés les plus importantes : marocaine, turque et italienne. Cette partie statistique sera suivie de deux autres, à paraître en 2007. Elle aborde les domaines dans lesquels se manifeste la précarité sociale : emploi, logement, enseignement et santé. Basée sur des enquêtes auprès de plus de 20.000 personnes, elle pose comme critère de pauvreté un revenu inférieur à 777 € par mois (seuil de pauvreté).

Les résultats montrent assez bien que « les personnes d'origine immigrée sont plus exposées au risque de pauvreté que les Belges d'origine belge », que « les différentes communautés étrangères sont confrontées dans la même mesure à la pauvreté » et que, au sein de ces communautés, la situation est encore plus difficile pour les personnes de deuxième génération et « carrément dramatique » pour celles de la troisième qui ne bénéficient pas de l'offre d'emploi de l'époque de leurs grands-parents.

Quelques éléments chiffrés. 38,7 % des personnes d'origine turque et 25% d'origine marocaine vivent avec moins de 499 € par mois, contre un peu plus de 4% de Belges. 12,6% des habitants légaux en Belgique vivent en dessous du seuil de pauvreté. la répartition par nationalité d'origine montre cependant que 60% des Turcs et 55% de Marocains vivent en dessous de ce seuil. En termes de revenus, les personnes d'origine belge ont un revenu moyen de 1.150,4 €, alors que les personnes d'origine turque ou marocaine n'ont respectivement que 609,4 et 742,37 €. Les causes qui favorisent le risque de tomber dans la pauvreté touchent surtout les populations étrangères. Le chômage est de 38% chez les Turcs et les Marocains, contre 6% chez les Belges. La discrimination à l'emploi sur une base ethnique se double d'une discrimination sociale qui rend plus difficile l'accès à l'enseignement, au logement et aux soins de santé. ■